

« RISMA »

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Au Capital de 1.432.694.700 Dirhams
Siège social : 97, Boulevard Massira Al Khadra
Casablanca

Rapport du Conseil de Surveillance
A l'Assemblée Générale Ordinaire le 29 juin 2021

Mesdames, Messieurs les actionnaires

Conformément aux dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, le Directoire vous a convoqué en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance sur les comptes annuels sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Allocation de jetons de présence ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Pour vous permettre de vous prononcer sur ces points, nous vous prions de trouver ci-après les éléments constituant notre rapport au titre de l'exercice 2020:

1. Observations sur le rapport de gestion du Directoire

Après vérifications et contrôles, le Conseil n'émet aucune réserve, remarque ou observation sur le rapport de gestion du Directoire au titre de l'exercice clos le 31/12/2020.

2. Observations sur les comptes de l'exercice 2020

Après vérifications et contrôles, le Conseil n'émet aucune réserve remarque ou observation sur les comptes sociaux et consolidés, inventaire et états de synthèse de l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont arrêtés et présentés par le Directoire.

3. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2020

Après examen et vérification de la proposition d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2020 :

RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-184.693.714,69	DH
RESERVE LEGALE	15.162.545,13	DH
REPORT A NOUVEAU – EXERCICE ANTERIEUR	209.567.049,06	DH
AFFECTATION EN REPORT A NOUVEAU	-184.693.714,69	DH
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR APRES AFFECTATION	24.873.334,37	DH

Le Conseil ne formule aucune observation ou réserve sur la proposition d'affectation des résultats présentée par le Directoire.

4. Conventions réglementées

Le Conseil prend acte que le commissaire aux comptes a été informé qu'aucune nouvelle convention règlementée n'a été conclue au titre de l'exercice clos le 31/12/2020, et qu'ils ont été informés des conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie durant cet exercice.

5. Texte des projets de résolutions

Après examen et vérification, Le Conseil ne formule aucune observation ou réserve sur le texte du projet de résolutions du Directoire, présenté à l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil sera chargé de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit d'information et de communication des documents relatifs à la prochaine assemblée, aux conditions et délais prévus par les dispositions légales.

Le Président du Conseil de Surveillance



M. Sven BOINET